

PIECES A FOURNIR

- Fiche de renseignements avec photo d'identité agrafée
- Notification, lettre d'admission et Fiche d'orientation du 3^{ème} trimestre selon les cas.

} Grafer ces documents ensemble

- Copie de la carte d'identité (recto-verso) **et** du livret de famille (1)

- Copie du jugement de divorce (1)

- EXEAT (*pièce à demander à l'ancien établissement*) pour les nouveaux élèves hors secteur (2)

- Bulletin du 3^{ème} trimestre de l'année 2017/2018 pour les nouveaux élèves.

- Pour les élèves de plus de 16ans : Attestation de la Journée de Citoyenneté si celle-ci a été effectuée ou Attestation de recensement.

- Pour les redoublants de Terminale : copie du relevé de notes du bac

- Demande d'option facultative : dossier à télécharger sur le site du lycée et à ramener **complet** à la chaîne d'inscription avec une petite enveloppe libellée à l'adresse des parents et affranchie au tarif normal pour la réponse.

- Copie de l'attestation d'assurance

- Notification de droit ouvert pour élèves venant d'une autre académie et boursier pour la 1^{ère} fois en lycée.

- *Demande d'admission à l'internat téléchargeable sur le site du lycée (<http://raymond-naves.entmip.fr/notre-etablissement/service-intendance/restauration-internat/demande-d-internat-16194.htm>). Fournir une grande enveloppe A4 libellée à l'adresse des parents affranchie à 1,56€ pour la réponse

- Fiche intendance et un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (agrafé)

- Fiche d'urgence avec photo d'identité agrafée

- Chèque Maison des lycéens ou Association Sportive (facultatif)

TRANSPORTS :

ÉLÈVES DOMICILIÉS EN HAUTE-GARONNE : voir informations au dos

ÉLÈVES DOMICILIÉS EN DEHORS DE LA HAUTE-GARONNE :

Ces élèves pourront faire tamponner à la chaîne d'inscription les documents concernant les transports (bus + SNCF) puis les adresseront directement au Conseil Départemental de leur département de résidence.

- Fiche infirmerie avec photo d'identité et copie des vaccins agrafée.
- Copie du PAI et/ou PPS signé au collègue (éventuellement).

(1) Les élèves scolarisés en 2017/2018 au Lycée Raymond Naves ne doivent fournir ces documents qu'en cas de changement de situation (changement d'adresse, modification de la situation familiale, ...).

(2) Les élèves des collèges suivants sont dispensés d'EXEAT : H. AUCLERT, ST-JEAN, L'UNION, BESSIERES, MONTASTRUC.